

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 15 avril 2024

N° CM15042024-12
CC/CPG

L'an deux mille vingt-quatre, le quinze du mois d'avril, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Ville de Pouzauges, dûment convoqué par Madame le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Madame Michelle DEVANNE, Maire.

Date de convocation : 9 avril 2024

Nombre de Conseillers : 29
Nombre de votants : 29

Présents : Mme M. DEVANNE, M JC MARCHAND, Mme L. AVOINE, M A. GUILLOTEAU, Mme MN FRADIN, M C. PELLETIER, Mme N. FIORI, M N. GODET, Mme P. DEBELLOIR-POUPIN, Mme MB VINCENT, M F. RABAUD, Mme I. BROSSET, Mme A. RABILLER, M J. LANDA, M N. RIPALUT, Mme E. RABILIER, M P. BOUSSEAU, Mme L. VILLATEAU, M D. HERAUD, M D. DOLÉ, M J. BALLAY, Mme M. RANGEARD, M M. PRAUD formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

Mme L. BRISSEAU-JAUZELON	Procuration à	Mme MB VINCENT
Mme E. BILLEAUD	"	M J. LANDA
Mme M. LERAY	"	Mme L. AVOINE
Mme E. LORIEAU NUÑEZ	"	Mme I. BROSSET
M JM BEAUFFRETON	"	M M. PRAUD
Mme S. BÉNÉTEAU	"	M D. DOLÉ

Secrétaire : M F. RABAUD

OBJET : TABLEAU DES EFFECTIFS – OUVERTURE D'UN POSTE D'EDUCATEUR TERRITORIAL DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES ET AVANCEMENT DE GRADE 2024

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 313-1 disposant que les emplois de chaque collectivité ou établissement mentionnés à l'article L 4 sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ;

CONSIDERANT que pour permettre la nomination de l'agent nouvellement recruté pour occuper le poste de responsable Jeunesse il conviendrait d'ouvrir le poste sur le grade d'Educateur Territorial des Activités Physiques et Sportives (ETAPS) à temps complet (Catégorie B) ;

CONSIDERANT, de plus, qu'afin de prendre en compte un avancement de grade possible cette année, il conviendrait d'ouvrir un poste d'adjoint technique principal de 2ème classe à temps complet et de supprimer le poste d'adjoint technique actuellement détenu par l'agent ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des votants :

DECIDE d'ouvrir un poste d'Educateur Territorial des Activités Physiques et Sportives à temps complet ;

DECIDE d'ouvrir un poste d'adjoint technique principal de 2ème classe à temps complet ;

DECIDE de supprimer un poste d'adjoint technique territorial à temps complet ;

DECIDE d'inscrire les crédits nécessaires au budget.

*Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Ont signé au Registre, tous les Membres présents.*

Frédéric RABAUD
Secrétaire de séance

Michelle DEVANNE
Maire